

DATE DE CONVOCATION  
18/03/2024

DATE D’AFFICHAGE  
18/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 25 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ [arrivé à 18h45, après le vote du point n° 2], Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE  
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE  
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN RICHTER

Absent non excusé

M. Abdellah FAWZI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

---

Délibération n° 24.03.25/02

Objet / Approbation du Compte de Gestion 2023

---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d’approuver le Compte de Gestion 2023, transmis par le trésorier principal de Caen municipale.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d’encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Il retrace l’ensemble des opérations constatées et reproduit l’état des restes à réaliser certifié par l’ordonnateur.

Il doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

Monsieur le Maire indique également que le Compte de Gestion est soumis à l’assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le Compte Administratif.

Pour l’exercice budgétaire 2023, il s’établit comme suit :

En résultats d'exercice

Section Fonctionnement : 174 280.09 €  
Section Investissement : - 117 978.94 €

Résultats cumulés (après pris en compte des soldes antérieurs)

Section Fonctionnement : 1 243 137.92 €  
Section Investissement : 620 654.99 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**CONSIDÉRANT** la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**CONSIDÉRANT** que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2023, établi par le receveur municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240325-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024  
Publication : 04/04/2024